

Avant de violer ses victimes, il chuchote :

« J'ai juste besoin de sexe... »

Dans la nuit d'une TERREUR SANS FIN



Pour les victimes, une seule chose compte désormais : qu'on empêche cette bête humaine de recommencer.

PARIS

Il est près de 2 heures du matin. Il fait froid. Les rues sont désertes, le dernier bus est passé depuis longtemps. Stéphanie ne s'en inquiète pas. De Gentilly, la proche banlieue sud de Paris où elle vient de passer la soirée, à la porte d'Orléans où elle habite, il n'y a que le périphérique à traverser. Un petit quart d'heure de trajet, en allant d'un bon pas. La jeune fille, qui a bu un peu de champagne avec ses amis, marche tranquillement dans la nuit, ce 23 décembre 2011, ses écouteurs vissés sur les oreilles. Sans imaginer une seconde qu'elle vient d'être prise en chasse par un homme qui la suit comme son ombre.

« Ta carte bancaire et ton code, vite ! »

Son immeuble, dans le 14^e arrondissement de Paris, est hautement sécurisé. Il faut composer un premier code pour entrer dans la cour, un deuxième pour pénétrer dans le hall, et un troisième pour accéder à la cage d'escalier. Absorbée par sa musique, elle n'a pas entendu l'individu se glisser derrière elle. Elle ne se rend compte de sa présence qu'au moment de monter dans l'ascenseur. Trop tard. L'homme,

un grand Noir costaud, brandit un couteau.

— Ta carte bancaire et ton code, vite ! lui souffle-t-il.

Stéphanie ne cherche pas à discuter. Elle les lui donne, trop contente d'en être quitte à si bon compte. Mais l'autre la pousse dans la cabine.

— On va chez toi, dit-il en lui appuyant un objet froid sur la nuque.

— Il y a ma mère, ma sœur et une amie dans l'appartement, lui explique-t-elle, pensant le décourager.

Mais cela ne semble pas l'effrayer. Arrivée sur le palier, Stéphanie est tellement affolée qu'elle a du mal à retrouver ses clés au fond de son sac.

— Ne te fous pas de ma gueule, lui murmure-t-il d'une voix menaçante.

Trouve les clés ou je te tue !

Puis il l'oblige à le conduire jusqu'à sa chambre, sans allumer la lumière. Là, il lui bande les yeux avec son pull et la force à s'allonger sur son lit. A ce moment-là, quelqu'un passe dans le couloir.

C'est la sœur de Stéphanie, qui va aux toilettes. Sauvée ? Non. La sœur retourne se coucher, sans rien deviner du drame qui

« Je sais que ce que je viens de faire n'est pas bien, que c'est interdit par la religion musulmane, lui dit-il en se relevant. Si seulement il partait ! Mais il n'a pas l'air pressé. Comment s'en débarrasser ? — Si vous voulez, je vous accompagne au distributeur de billets de la porte d'Orléans, lui propose Stéphanie. Et ça marche. Le type accepte de la suivre. Stéphanie retire

se joue derrière la cloison, à quelques mètres de là. Le silence revenu, l'homme ordonne à Stéphanie de se déshabiller. Et il la viole.

— Je sais que ce que je viens de faire n'est pas bien, que c'est interdit par la religion musulmane, lui dit-il en se relevant.

Si seulement il partait ! Mais il n'a pas l'air pressé. Comment s'en débarrasser ?

— Si vous voulez, je vous accompagne au distributeur de billets de la porte d'Orléans, lui propose Stéphanie.

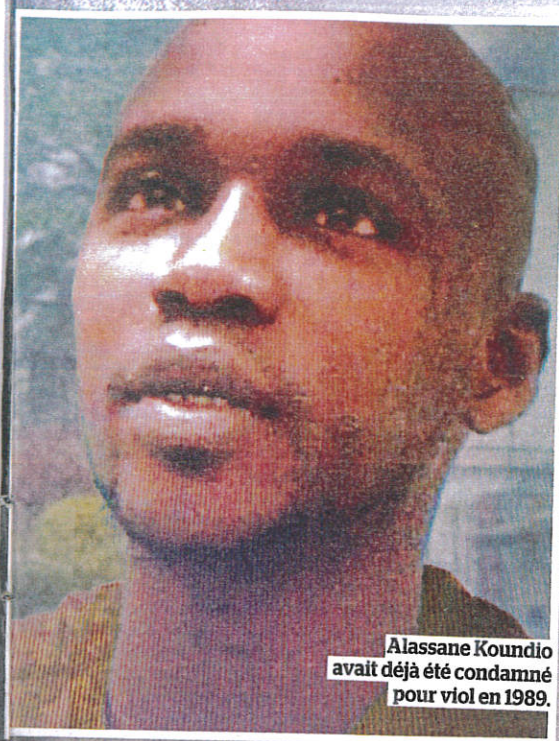
Et ça marche. Le type accepte de la suivre. Stéphanie retire

200 euros et il les empoche avant de se fondre dans la nuit. Le lendemain matin, la jeune fille se rend au commissariat pour porter plainte. Les enquêteurs récupèrent sur son lit suffisamment de sperme pour établir l'ADN du violeur. Mais l'homme n'est pas répertorié au fichier central des empreintes génétiques. En revanche, la caméra de surveillance de la banque a fait du bon boulot. Les policiers du 3^e district de la PJ parisienne disposent d'une photo très nette du suspect...

Il a l'air terriblement sûr de lui

Assis dans le box des accusés de la cour d'assises de Pa-

ris, ce mercredi 18 mai, Alasane Koundio est bien tel qu'il apparaît sur le cliché pris cette nuit-là : un Noir massif, un peu gras, les tempes scarifiées à la mode africaine, et l'air terriblement sûr de lui. Mais il n'est pas là pour répondre du seul viol de Stéphanie : il est également poursuivi pour deux autres agressions tout aussi violentes, et sordides. Au total, trois viols commis en moins d'une semaine, du 23 au 28 décembre 2011, selon le même mode opératoire et signés à chaque fois du même ADN. Avec pourtant une nuance de taille : dès sa deuxième agression, le fou furieux massacra sa victime au couteau, la laissant entre la vie et la mort...



Alasane Koundio avait déjà été condamné pour viol en 1989.

Les policiers, à l'époque, sont sur les dents. Il faut absolument mettre le serial violeur hors d'état de nuire avant qu'il ne recommence. Mais ils ne disposent, on l'a vu, que d'une photo du suspect. Ils font du porte-à-porte dans la communauté africaine. Début janvier 2012, des témoins croient reconnaître un Sénégalais ayant vécu à Etampes et dans divers foyers parisiens. Le 2 février, une main anonyme glisse un petit bout de papier sous l'esuie-glace d'une voiture de police stationnée devant le commissariat de la Goutte-d'Or : « L'homme que vous recherchez s'appelle Alasane Koundio ».

En Belgique, sous un faux nom

Or ce Koundio n'est pas inconnu de la justice, loin de là. En juin 1989, alors qu'il avait 17 ans, il a été arrêté pour le viol d'une adolescente, à Creil dans l'Oise. Après avoir purgé une peine de six ans de prison, il est expulsé et renvoyé au Sénégal.

Mais Stéphanie, elle, le reconnaît formellement, avec un mélange d'effroi et de colère. Et Morgane, sa deuxième victime, est tout aussi affirmative.

— C'est lui, cela ne fait aucun doute, vient-elle dire à la barre.

Et comment pourrait-elle se tromper, après le calvaire qu'il lui a fait subir ? L'affaire remonte au 23 décembre 2011, quelques heures à peine après l'agression dont a été victime Stéphanie.

— J'avais passé la nuit avec mon petit ami et je suis repassée chez moi pour prendre une douche avant de partir au travail, raconte Morgane d'une

nissance par apprendre qu'il s'est réfugié en Belgique, sous un faux nom. Et c'est dans une prison belge, où il purge une condamnation de six mois pour une affaire de vol avec violence, que les policiers français le retrouvent. Mais l'homme est retors. Alors que tout l'accuse - la photo de vidéosurveillance, son ADN, et le fait que son portable a été borné sur les lieux des trois agressions - il persiste à nier envers et contre tout.

« C'est lui, cela ne fait aucun doute »

Va-t-il craquer, ce mercredi 18 mai, alors qu'il se trouve confronté à ses trois victimes, Stéphanie, Morgane et Eléonore, réunies sur le banc des parties civiles ?

— Je ne connais pas ces femmes, je ne les ai jamais vues, déclare-t-il avec aplomb.

Mais Stéphanie, elle, le reconnaît formellement, avec un mélange d'effroi et de colère.

— C'est lui, cela ne fait aucun doute, vient-elle dire à la barre.

Et comment pourrait-elle se tromper, après le calvaire qu'il lui a fait subir ? L'affaire remonte au 23 décembre 2011, quelques heures à peine après l'agression dont a été victime Stéphanie.

— J'avais passé la nuit avec mon petit ami et je suis repassée chez moi pour prendre une douche avant de partir au travail, raconte Morgane d'une

voix blanche, mais ferme. Il était environ 8h30. Ce type était déjà dans l'ascenseur. Il m'a demandé où j'allais. J'ai répondu machinalement « au 3^e ». Arrivée sur le palier, j'ai ouvert ma porte. C'est là qu'il m'a foncé dessus, par derrière. Je suis tombée à genoux. Il a refermé derrière lui. Il avait un couteau. Il m'a plaqué une main sur la bouche et il m'a dit : « Si tu cries, je te tue ! »

Morgane tente alors de lui échapper. Mais il la rattrape et, de rage, la poignarde à une vingtaine de reprises.

— Ensuite, il m'a jetée sur le lit, m'a déshabillée, et il m'a violée, raconte-t-elle sobrement. Je voyais couler mon sang, je pensais que j'allais mourir... Couché sur moi, il m'a dit : « C'est de ta faute, t'avais qu'à te taire ! » Il riait ! Puis il m'a demandé ma carte Bleue et mon code avant de partir. Je ne pourrai jamais oublier son visage. Depuis, je fais des cauchemars toutes les nuits !

Morgane trouvera la force de descendre jusqu'à la loge du gardien de l'immeuble, qui appelle les secours. Il était temps. Transportée à l'hôpital de la Salpêtrière, la jeune femme, qui a perdu beaucoup de sang, sera sauvée de justesse par les chirurgiens.

Elles gardent de graves séquelles quatre ans après

Dans son box, Alasane Koundio, boudiné dans une chemise à carreaux, la regarde comme s'il ne la voyait pas. Il fixe d'un même œil indifférent sa troisième victime, Eléonore, qui s'approche timidement de la barre.

Elle aussi a été agressée. C'était à Etampes, alors qu'elle rentrait chez elle, le 28 décembre 2011. Ou plutôt chez ses parents. Car la jeune fille, à l'époque, n'avait que 15 ans, ce qui rend son témoignage encore plus bouleversant.

— Quand j'ai ouvert la porte, il m'a poussée à l'intérieur de l'appartement sous la menace d'un couteau. Puis il m'a jetée sur mon lit, m'a frappée à coups de poing et m'a arraché mes vêtements. Je me souviendrai toujours de ce qu'il m'a dit en s'allongeant sur moi : « Je ne vais pas te faire de mal, j'ai juste besoin de sexe, c'est comme ça ! »

Et elle ajoute pudiquement :

« Je me souviendrai toujours de ce qu'il a dit : « Je ne vais pas te faire de mal, j'ai juste besoin de sexe, c'est comme ça » »

— Je n'avais jamais eu d'expérience sexuelle, j'étais vierge...

Le président Albert interpelle l'accusé :

— Vous niez toujours ?

— Ça peut pas être moi qui ai fait ça, je ne me reconnais pas dans ces actes, répond-il avec assurance.

Cherchant à le faire réagir, un avocat des parties civiles, M^e Thibault de Montbrial, lui demande ce qu'il pense des femmes.

— J'en ai rien à foutre, vous commencez à me porter sur les nerfs avec vos questions ! s'énerve-t-il.

Le président, avec patience et pédagogie, reprend alors tout le dossier point par point. Il décrit le même mode opératoire, le même ADN, le portable localisé à chaque fois à proximité de l'agression. Il insiste sur la terreur ressentie par les victimes, leur peur de mourir, les séquelles qu'elles gardent encore, quatre ans après les faits. Dans la salle, on se demande où il veut venir, certains pensent que cela ne sert à rien de répéter ainsi ce qui a déjà été dit et redit. Ils ont tort.

Le lendemain, le jeudi 19 mai, à la reprise des débats, Alasane Koundio demande la parole. Et là, coup de théâtre. Pour la première fois depuis son arrestation, il avoue les trois viols.

— Je reconnais les faits, je demande pardon aux victimes pour le mal que je leur ai fait.

« Ses victimes sont des choses, c'est un prédateur, mais il va être condamné »



M^e Thibault de Montbrial, avocat de Morgane.

— Je n'avais jamais eu d'expérience sexuelle, j'étais vierge...

Le président Albert interpelle l'accusé :

— Vous niez toujours ?

— Ça peut pas être moi qui ai fait ça, je ne me reconnais pas dans ces actes, répond-il avec assurance.

Cherchant à le faire réagir, un avocat des parties civiles, M^e Thibault de Montbrial, lui demande ce qu'il pense des femmes.

— J'en ai rien à foutre, vous commencez à me porter sur les nerfs avec vos questions ! s'énerve-t-il.

Le président, avec patience et pédagogie, reprend alors tout le dossier point par point. Il décrit le même mode opératoire, le même ADN, le portable localisé à chaque fois à proximité de l'agression. Il insiste sur la terreur ressentie par les victimes, leur peur de mourir, les séquelles qu'elles gardent encore, quatre ans après les faits. Dans la salle, on se demande où il veut venir, certains pensent que cela ne sert à rien de répéter ainsi ce qui a déjà été dit et redit. Ils ont tort.

Le lendemain, le jeudi 19 mai, à la reprise des débats, Alasane Koundio demande la parole. Et là, coup de théâtre. Pour la première fois depuis son arrestation, il avoue les trois viols.

— Je reconnais les faits, je demande pardon aux victimes pour le mal que je leur ai fait.

déclare-t-il dans le micro. Une repentance sincère ou, comme le pense Stéphanie, une simple « stratégie de défense » d'un homme qui se sent acculé ? Au fond, peu importe. L'important est dit : l'accusé assume ses crimes.

« La force a changé de camp, vous êtes de nouveau prisonnier »

Pour l'avocate générale, Mme Maryvonne Caillebotte, peu importe au fond que Koundio se repente ou non.

— Vous avez fait durant cette audience des aveux, plaidez-vous. Sincères ou pas, ils sont dans les débats. Reste la peine, au regard de la gravité des faits et de la personnalité de son auteur... Monsieur, regardez-moi : la force a changé de camp, vous êtes prisonnier. Vos victimes sont plus fortes que vous par votre voix. Il y a un risque de récidive énorme. Votre personnalité est préoccupante, vous êtes rentré dans la vie sexuelle en commettant un viol...

Verdict : trente années de réclusion criminelle, dont dix-sept de sûreté. Une sentence accueillie avec soulagement par les victimes qui, toutes les trois, avaient supplié les jurés de mettre Alasane Koundio hors d'état de récidiver, le plus longtemps possible. Même si elles savent qu'un jour ou l'autre, il finira bien, hélas, par sortir de prison.

« Nous avons changé le prénom de toutes les victimes. Une enquête de MICHEL MARY »